



Violence envers les forces de l'ordre : le ministère de l'Intérieur ouvert à des "évolutions législatives"

Le ministre de l'Intérieur "ne ferme aucune porte à des évolutions législatives" afin d'améliorer "la célérité de la réponse pénale" et "l'effectivité des peines" pour les auteurs d'agression à l'encontre des forces de l'ordre. C'est ce qu'annonce le directeur général de la police nationale, mercredi 10 janvier 2018 à Paris. Éric Morvan s'exprimait à l'issue d'une réunion entre les syndicats de police et Gérard Collomb, à laquelle il participait avec Michel Delpuech, préfet de police de Paris. Les policiers sont "en attente d'initiatives" dans ce domaine, souligne Éric Morvan. Au cours de la réunion, les représentants syndicaux ont fait part de leurs propositions d'évolution de la loi. Celles-ci "seront toutes expertisées en lien avec la Chancellerie", assure Gérard Collomb dans un communiqué.

"Chaque année, en moyenne, 6 000 policiers sont victimes de violences, dont plus de la moitié sont blessés", résume Éric Morvan à l'issue de la réunion entre les syndicats de police et le ministère de l'Intérieur sur la thématique des violences à l'encontre des forces de l'ordre, mercredi 10 janvier 2018, quelques jours après l'agression de deux policiers à Champigny-sur-Marne (lire sur AEF). Lors de cette rencontre, les policiers "ont fait savoir qu'ils souhaitaient que soit

respecté l'uniforme qu'ils portent", rapporte le directeur général de la police nationale.

"RIEN DE CONCRET"

À l'issue de la réunion, les représentants syndicaux demandent unanimement la prise en compte de la question de la violence à l'encontre des policiers à l'échelle gouvernementale. "Malheureusement, on a constaté aujourd'hui l'absence de la ministre de la Justice", souligne Frédéric Lagache, secrétaire général adjoint d'Alliance police nationale, qui est sorti "relativement déçu" de la rencontre avec Gérard Collomb. **Yves Lefebvre, secrétaire général d'Unité SGP police-FO, va demander une audience avec la garde des Sceaux, ainsi qu'avec le président de la République,** tandis que Philippe Capon, son homologue de l'Unsa police, "demande solennellement à être reçu par le Premier ministre".

"La réunion était importante", poursuit Philippe Capon, "mais la déception, c'est que nous n'avons rien de concret". "Il n'y a pas de message fort qui va contenter les policiers", souligne Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du SCSI. "Nous sommes un peu sur notre faim. En octobre 2015, l'ensemble des

syndicats avaient appelé à une manifestation devant le ministère de la Justice après l'agression d'un policier (lire sur AEF). Qu'est-ce qui s'est fait concrètement depuis deux ans ? Rien : on en est au même point", déplore-t-il.

LES PROPOSITIONS DES SYNDICATS

En matière d'évolution législative, l'Unsa police propose en particulier la forfaitisation du délit d'outrage à l'encontre des forces de l'ordre, ainsi que la concrétisation de la promesse d'Emmanuel Macron de permettre aux policiers et gendarmes de prononcer l'interdiction de séjour de certaines personnes dans des secteurs sensibles (lire sur AEF).

Yves Lefebvre (Unité SGP police-FO) réitère pour sa part sa volonté de mettre en place de "peines minimums" pour les agresseurs de policiers ou de gendarmes (lire sur AEF), ainsi que la suppression des aménagements de peine. "Il n'est pas acceptable qu'on aménage les peines de moins de deux ans pour les auteurs d'agression à l'encontre des forces de l'ordre", abonde Frédéric Lagache (Alliance police nationale), qui réclame également le retour des peines planchers

(lire sur AEF). Le responsable syndical demande en outre la publication de l'ensemble des décisions de justice à l'encontre des agresseurs de policiers ou de gendarmes, ainsi qu'un "mandat de dépôt systématique" à l'issue des procès. "Les policiers sont très mécontents – et le mot est faible – des décisions de justice quant à leurs agresseurs", souligne-t-il.

Pour les syndicats, les évolutions législatives éventuelles pourraient être présentées d'ici le mois de juin, dans le cadre des "chantiers de la justice" (lire sur AEF). Selon le ministre de l'Intérieur, les propositions seront examinées "dans le cadre de la réflexion d'ores et déjà en cours sur le sens et l'effectivité des peines". **Yves Lefebvre espère des annonces concrètes : "Je reste attentif à ce qui va se faire dans les prochaines semaines mais s'il faut remobiliser très vite, on le fera."**

Par Clément Giuliano